

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 juillet 2020**

Convocation du 23 juin 2020

le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Félix Ménager, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER, Maire.

Sont présents : Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Madame GOYARD Elodie, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Monsieur BURDEYRON Stéphane à Monsieur PACAUD Anthony, Madame FRANCOIS Stéphanie à Madame VIET Laurence

Monsieur CLIQUET Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant le guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Le conseil autorise cet ajout.

Vote des taux d'imposition Fiscalité directe locale 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1.20 % sur les taux d'imposition, pour l'année 2020.

Les taux sont fixés à :

Taxe foncière (bâti) :	12.82 %
Taxe foncière (non bâti) :	48.69 %

Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal est informé qu'une seule subvention a été versée l'année précédente en 2019 à l'association Givry Starlette Club et que celle-ci est déjà votée pour 2020. Le Conseil municipal décide de pallier cette omission en augmentant les montants des subventions 2020 par rapport à 2018.

Le conseil municipal vote les subventions aux associations pour l'année 2020 telles que ci dessous :

Association les Petits Loups de Marcilly : abstention	1000€	14	voix	pour	1
Association un Monde pour Jade : abstention	500€	14	voix	pour	1
Prévention routière : contre	45 €	10	voix	pour	5 voix
Comité des fêtes de Marcilly-les-Buxy :	1800 €			unanimité	

Union des DDEN 71 :	25 €	unanimité
Coopérative scolaire de Marcilly-les-Buxy :	120€	2 voix pour 7 voix contre 6 abstentions

Le Conseil décide d'allouer la somme de 3490 € aux associations locales et inscrira les crédits nécessaires au compte 6574 du budget communal.

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des réglementations relatives à la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le Grand Chalon s'apprête à déployer un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Ce téléservice permettra de gérer le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence communale.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en commun au profit de la Commune du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme acquis par le Grand Chalon et les conditions générales d'utilisation de ce guichet numérique (GNAU),
- D'approuver la modification de la convention cadre relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, des demandes en matière d'urbanisme et le règlement de mise en commun du GNAU en annexe de la convention cadre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre modificative.

Micro-Crèche

Le Maire informe les conseillers du dossier de micro-crèche lancé sous l'ancien mandat.

Le Maire propose de réfléchir à d'autres projets pour ce bâtiment et de remettre à plus tard le projet de micro-crèche.

Les conseillers décident l'arrêt du projet à 12 voix pour 2 voix contre et 1 abstention et décident de rechercher d'autres projets pour ce bâtiment.

Restauration scolaire

Le Maire informe les conseillers qu'un service de restauration scolaire existera bien à la rentrée de septembre 2020. La recherche de prestataire va être lancée et le choix sera fait avant la rentrée.

Informations diverses

Jurés d'assises

Monsieur MONNERET est désigné pour aller à la réunion du tirage des jurés d'assises. Monsieur PERROT se rendra à cette réunion également.

CCID

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de reformer la Commission Communale des Impôts Directs. Pour cela il doit présenter une liste de nom. Madame VUILLIER et Messieurs MONNERET, WITTIG, PERROT et CLIQUET sont volontaires. Le Maire se charge d'appeler des administrés de la Commune pour faire une proposition de noms aux services concernés.

Rappel interdiction brûlage des déchets

Les conseillers souhaitent rappeler que le brûlage de tous types de déchets est interdit. Deux déchetteries sont accessibles aux habitants de Marcilly-les-Buxy. Une benne communale peut également être mise à disposition sous condition aux habitants de la Commune.

Mention très bien au bac

La Commune a été interpellée pour savoir si un cadeau était fait aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien. La municipalité répond que rien n'est fait à ce sujet mais présente ses très sincères félicitations aux personnes dont c'est le cas.

Courrier d'un habitant pour des dégradations au village

Le Maire a reçu un courrier pour dénoncer les incivismes et les dégradations qui ont eu lieu sur le site du Calvaire. Le Maire propose de prendre un arrêté interdisant l'accès de ce site ainsi que de celui du city stade aux véhicules terrestres à moteur. Des panneaux de signalisation seront posés à cet effet.

Devis pour la boulangerie

Des travaux sur le balcon du logement de la boulangerie sont à prévoir, le sol fuit et l'eau s'infiltré dans le bâtiment. Un devis a été reçu pour les travaux pour un montant de 1942.15€ TTC. Un deuxième devis sera demandé.

Urbanisme

L'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme fait part aux conseillers de tous les permis de construire et déclaration préalable de travaux reçus en mairie depuis le dernier Conseil.

Réunion avec des membres de l'APEME 71

Le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré des membres de l'association de défense de l'environnement APEME 71. Leurs questions seront transmises au Président du Syndicat des Eaux.

Voisins vigilants

Plusieurs conseillers demandent qu'une liste leur soit adressée. Le Maire leur répond que le secrétariat de Mairie s'en chargera.

Chiens errants

Plusieurs faits de chiens errants sur la Commune ont été relatés aux conseillers. Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent les tenir en laisse lors de leur déplacement et qu'ils ne doivent pas divaguer sur la voie publique.

Coupures de courant

Des coupures électriques auront lieu les 10 et 13 juillet 2020.

Prochains Conseils : 09 juillet 2020 à 20h00 et 10 juillet 2020 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Les membres du conseil municipal,